

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2ème marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking Schiltzenplatz**
Début : **Vendredi, 15 avril 2022 à 06h00**
Fin : **Vendredi, 15 avril 2022 à 14h30**
Motif : 2^{ème} marché mensuel
Règlement : GRE-082-2022

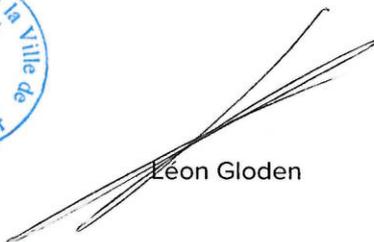
Grevenmacher, le 8 avril 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carole Clemens




Léon Gloden